

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Lundi 16 décembre 2024 à 19h00

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 25 Votants : 28

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le mardi 10 décembre 2024 s'est réuni le Lundi 16 décembre 2024 à 19 heures 00, en présentiel dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en séance publique, sous la présidence de M. Joël HOCQUELET, Maire de Marmande.

Présents : HOCQUELET Joël, Maire, CARUHEL Maud, SORIN Christian, VERDIER Françoise, MILHAC Michel, CHASTAING Séverine, CARDOIT Patrick, NOSMAS Karen, PASCAL Alain, Adjoints. FEYRIT Jean-Claude, BOURBON Jean-Claude, DUBRANA Didier, LE BRIS Alain, BORDERIE Sophie, BOULITEAU Bernard, BLANCHARD Stéphane, MARTIN Dominique, GASSER Anne-Laure, FIGUEIRA Muriel, FEYRIT Pierre, BONNET Gilbert, CALZAVARA Martine, DUBOURG Jean-Luc, FRANCIS Stéphane, PERALI Valérie, Conseillers Municipaux.

Absents ou excusés : CILLIERES Charles, FIGUES Fatima, MARCHAND Emmanuelle, ROQUES Loréline, GUILBAUD Valérie, BALLEREAU Marie-Catherine, PREVOT Jérémie, HAY Florence,

Pouvoirs : de CILLIERES Charles à HOCQUELET Joël, Maire, de FIGUES Fatima à BORDERIE Sophie, de GUILBAUD Valérie à BOURBON Jean-Claude.

J.07

**Budget annexe de la salle de spectacle Comoedia – Exercice 2024 –
Décision Modificative n°1**

L'exécution du budget principal de la Commune à ce jour rend nécessaire la modification des montants de crédits prévus initialement.

La présente décision modificative (DM) ne porte que sur la section de fonctionnement.

Rappel des masses budgétaires :

➤ Budget Primitif 2024 :	644 446,08 €
➤ Budget de fonctionnement total voté	555 655,99 €
➤ Budget d'investissement total voté	88 790,09 €

La décision modificative n°1 s'équilibre globalement à 30 000,00 €, soit 4,6 % du budget primitif.

En RECETTES

Un complément de 30 000 € est inscrit au titre de la subvention d'équilibre du budget principal afin de l'ajuster aux exécutions budgétaires envisagées à la clôture de l'exercice.

En DEPENSES

Un complément de 30 000 € est également prévu en matière de remboursement de salaires au budget principal.

Enfin, un virement de crédits d'un montant de 6 400 € est réalisé du chapitre 67 « charges spécifiques » vers le chapitre 65 « autres charges de gestion courantes », afin de compléter la prévision budgétaire sur l'article 65748, qui s'avère insuffisante.

Il est proposé au Conseil Municipal de voter les mouvements budgétaires ci-après relatifs au Budget Principal 2024 :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Libellé	Objet	Montant
	Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	30 000,00
Subvention de fonctionnement des organismes publics - Autres	Subvention d'équilibre du budget principal - Complément	30 000,00
	TOTAL	30 000,00

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Libellé	Objet	Montant
	Chapitre 012 - Charges de personnel	30 000,00
Personnel affecté par la collectivité de rattachement	Remboursement de la masse salariale au budget principal - Complément	30 000,00
	Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	6 400,00
Subvention de fonctionnement	Reversement subvention DRAC - Complément	6 400,00
	Chapitre 67 - Charges spécifiques	-6 400,00
Titres annulés (sur exercices antérieurs)	Virement de crédits	-6 400,00
	TOTAL	30 000,00

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré :**

Approuve la décision modificative n°1 au budget annexe de la salle de spectacle Comoedia pour l'exercice 2024, s'équilibrant à 30 000,00 euros en recettes et en dépenses ; ainsi qu'elle s'établit sur le document budgétaire annexé à la présente délibération ;

Approuve le détail des modifications apportées au budget tel que présenté dans le document budgétaire joint en annexe, ce dernier faisant partie intégrante de la présente délibération.

Votants : 28 - Abstention : 00 - Exprimés : 28
Contre : 00 Pour : 28 - Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,
Marmande le 16 décembre 2024

La secrétaire de séance
Françoise VERDIER



Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 19/12/2024
et de sa transmission au contrôle de légalité le 20/12/2024.

La Secrétaire de séance
Françoise VERDIER



Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET

